

TAROT CLUB LE PAROISSIEN

Association déclarée selon loi 1901 – JO du 8 avril 1983 – Statuts révisés le 8 juillet 2018
Siège social : Mairie de La Grande Paroisse 77130 – Tél : 01 64 32 54 54

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU DIMANCHE 22 MAI 2022

PRESENTS : Mesdames Reine Marie FOURMEAUX, Danielle MAILLY, Jeanine MARAULT,
Et messieurs Jean-Claude GALLOIS, Bernard JOACHIM, Christian MAILLY, Pierre
MAINTENANT,

ABSENTES excusées : Mesdames Isabelle CORREIA et Christine ROUSSEAU-BUCHER

Sept présents, le conseil peut se réunir

Début de la réunion : 11h10

Le secrétaire de séance sera Jean-Claude Gallois



Fin du DEFI 22

1. Bilan et fonctionnement actuel du club

Le club c'est toujours : 42 adhérents, 39 licenciés Seine & Marne

Il faut noter une certaine baisse de la fréquentation des vendredis après-midi puisque nous n'arrivons plus actuellement à réunir 5 tables.

L'état financier présente un **déficit de 1 525 €** après déduction de 1 850 € engagés pour les lots du défi 22. Les indemnités compétitions représentent 790 € à ce jour (d'autres indemnités sont encore à venir d'ici la fin 2022)

2. Dernier concours du défi 22)

C'est aujourd'hui et tout est prêt.

Au bar Jeanine sera aidée par Christian car Danielle sera absente.

Aux inscriptions Bernard et Jean-Claude.

3. Bilan du DEFI 22

Après 13 tournois le bénéfice global (bar compris) est de 1 297 €.

Les lots versés ce soir seront de 1850 €.

Même avec 150 € de bénéfice cet après-midi, le défi 22 est déficitaire d'environ 500 €

Le but d'amener davantage de joueurs, surtout le vendredi soir, n'a pas été atteint.

Au lieu d'un avantage financier pour aider aux compétitions, c'est un déficit...

Vers un DEFI 23, Faut-il reconduire ?

Après concertation le conseil d'administration décide de maintenir un Défi 23 mais de l'aménager comme suit

- La « carotte » des 1 000 € au premier n'ayant pas été efficace, il est décidé de diminuer le montant des lots garantis :

1^{er} 500 €, 2^{ème} 300 €, 3^{ème} 200 €

Le nombre de lots ensuite sera du quart du nombre d'inscrits

Si le nombre d'inscrits n'atteint pas 12 le défi 23 sera annulé

- Inscription pour le Défi 23 réduite à 20 € mais avec obligation de s'inscrire au plus tard au 3^{ème} tournoi
- Retrait de 2 scores négatifs au lieu d'un seul
- Calendrier : maintien du système actuel soit 8 vendredis soir et 6 tournois sur week-end
- Ajout d'une colonne « gains cumulés » sur classement

4. Compétitions FFT 2022

Bonne présence du club en compétitions FFT.

En qualificatif, à ce jour, 62 participations (souvent les mêmes joueurs) indemnisées à 310 €.

Des qualifiés en championnat indemnisés pour 480 €.

Reste à venir Vichy triplette 93 €, Libre par 4 à Ouistreham 128 €

C'est donc 1 011 € d'ores et déjà engagés sur 2022...

Cela participe évidemment au déficit actuel du club, mais cela traduit aussi la vivacité du TCLP après la période éteinte du covid19

5. Indemnisations des compétitions pour 2022/2023

Malgré le coût actuel, le conseil d'administration vote le maintien des règles pour 2022/2023.

Rappel :

- 5 € par participation à un qualificatif (quel que soit le déplacement).
- 0,10 € du km pour un qualifié du club se déplaçant pour un championnat
Exemple : 1 qualifié Vichy (310 km) reçoit 31 € et donc une voiture avec 4 qualifiés sera indemnisée à 124 €.

6. Perspectives 2023

Excepté le DEFI 23 il faut envisager en avril 2023 un super tournoi pour fêter les 40 ans du Tarot Club Le Paroissien (créé en avril 1983)

Cela nécessite :

- L'utilisation de la Salle des Fêtes (un samedi et dimanche) si les travaux prévus ne sont pas commencés. Sinon le gymnase resterait la solution avec l'accord de la municipalité. Dernière possibilité obtenir une salle à Montereau (voir avec Dan).
- L'aide d'une autre association pour la tenue du bar et la restauration éventuelle avec partage du bénéfice.
- Recherche des sponsorisations afin d'offrir un premier super lot alléchant (lors des 30 ans il y avait eu 3000 € collectés ce qui avait permis de donner un premier prix de 1 500 €)
- Obtenir une aide financière sous la forme d'une subvention exceptionnelle de la commune et du département.

7. Questions diverses

- Le président et le vice-président se rendent à Vichy du 3 au 6 juin 2022. Il est donc décidé de ne pas ouvrir le club le vendredi 3 juin 2022 après-midi.
- L'association C3A La Joie de Vivre propose le rachat de la part du vidéoprojecteur que nous avons mutualisé. L'offre C3A est de 180 €. Le conseil d'administration donne son accord.

Fin de la réunion 12h35

Le président invite les membres du CA à partager un repas froid avant le tournoi de l'après-midi

Le président, secrétaire de séance

Jean-Claude GALLOIS